



les coteaux
bordelais
communauté de communes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2021-24

Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020

Conseillers en exercice	29	Pour	29
Conseillers présents	26	Contre	
Quorum	15		
Conseillers représentés	3		
Suffrages exprimés	29		
Date de convocation	18/III/2021	L'an 2021, le 31 mars à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à la salle polyvalente de Camarsac, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Date d'affichage	19/III/2021		
Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance :		Marie-Jeanne SOKOLOVITCH	

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan		Alain BARGUE
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER	Sallebœuf	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL FABER
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Hélène LABBE	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Affiché, le

06 AVR. 2021

N° 2021-24

Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales

Rapport de synthèse :

Le conseil communautaire doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion. Les membres du Conseil communautaire ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 1^{er} avril 2021

Le Président
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EN DATE DU 16 DECEMBRE 2020**

L'an 2020, le 16 décembre à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » légalement convoqués se sont réunis à la salle de l'Odyssee à Carignan de Bordeaux sous la présidence de Christian Soubie.

Il est procédé à l'appel et constaté :

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCACHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER	Sallebœuf	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL FABER
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Hélène LABBE	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac		Départ à 20h30 – procuration Hervé CAZENABE
Christian SOUBIE	Tresses	X	Présent à partir de 19h55
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Le quorum étant atteint, Bertrand Gautier, 1^{er} Vice-président ouvre la séance.

Le Vice-président remercie le maire de Carignan de Bordeaux d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune.

Le conseil communautaire désigne Thierry Genetay en tant que secrétaire de séance.

Il est précisé que, conformément à la nouvelle réglementation, les élus ont reçu un état des indemnités perçus par les conseillers.

Ordre du jour :

1	Délibération portant présentation de divers rapports d'activités	2020-49
	Le 1 ^{er} Vice-président indique que les conseils syndicaux des organismes auxquels adhèrent la Communauté de communes ont adopté leur rapport d'activité 2019. Ces rapports, que les élus ont eu à disposition, sont présentés lors de cette séance par des délégués de la Communauté de communes. Le Vice-président invite les délégués concernés à faire leur présentation et précise que les documents	

	<p>explicatifs (diaporama, note ...) seront transmis par voie électronique aux élus.</p> <p>Après chaque présentation, les conseillers communautaires sont invités à engager une discussion.</p> <p>Mission Locale :</p> <p>Marie-Jeanne Sokolovitch demande des précisions sur le choix des lieux d'accueil de la mission locale. Sandrine Alabeurthe rappelle qu'il s'agit de lieux de proximité et qu'ils sont au nombre de 5 sur le territoire de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais ». Il est mis en évidence le besoin de renforcer l'information sur leur existence et leurs modalités de fonctionnement.</p> <p>Le Président rejoint la séance à 19h55</p> <p>SMER.</p> <p>Le représentant du syndicat eaux et assainissement de Bonnetan souhaite avoir des précisions sur les relations de travail entre le SMER et le syndicat sur la station de pompage située au Pout. Patrick Bonnier indique que le SMER travaille sur la question.</p> <p>Le point n° 1 est interrompu afin de permettre à Marie Jeanne Sokolovitch de présenter le point 11 avant de quitter la séance à 20h30.</p> <p>Gironde Numérique</p> <p>Bertrand Gautier souhaite avoir des précisions sur le délai de mise en œuvre de la fibre optique dans les bâtiments publics. Christophe Colinet indique que la priorité a été donnée au câblage des collèges et lycées et que les autres bâtiments publics sont planifiés sur 2021.</p>	
2	<p>Délibération portant sur les modifications de la convention de mise à disposition des locaux pour les équipements Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les communes de Camarsac et Carignan de Bordeaux</p> <p>Le Président invite Alain Bargue, Vice-président à présenter le projet de délibération.</p> <p>Alain Bargue rappelle que les communes concernées et la Communauté de communes partagent des locaux pour l'exercice de leur compétence respectives (APS et CLSH). Les conditions d'utilisation ayant changées il est nécessaire de revoir les clefs de répartition des prises en charges des coûts.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à prendre part à la discussion.</p>	2020-50

	Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité (abstention Frank Monteil) des suffrages exprimés d'adopter la délibération présentée.	
3	<p>Délibération portant sur la fin de la convention de mise à disposition de locaux pour le Point Accueil Jeunes (PAJ) et l'Etablissement Accueillant de Jeunes Enfants (EAJE) Capucine sur la commune de Sallebœuf</p> <p>Le Président invite Nathalie Maviel-Faber, Vice-présidente à présenter le projet de délibération.</p> <p>Nathalie Maviel-Faber rappelle qu'initialement la commune et la Communauté de communes partageaient des locaux pour leurs activités respectives. Elle précise que ce n'est plus le cas aujourd'hui et qu'il est donc nécessaire de mettre fin à la convention de mise à disposition de locaux.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à prendre part à la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter la délibération présentée.</p>	2020-51
4	<p>Délibération portant sur la modification de la convention de mise à disposition des locaux pour ce qui concerne le Point Accueil Jeunes (PAJ) pour la commune de Bonnetan</p> <p>Le Président invite Alain Bargue, Vice-président à présenter le projet de délibération.</p> <p>Alain Bargue rappelle que la commune et la Communauté de communes partagent des locaux pour leurs activités. Alain Bargue précise que ce partage a évolué et qu'il est nécessaire de modifier en conséquence la convention.</p> <p>Il précise qu'avec l'ouverture du nouveau groupe scolaire il est probable que le CLSH puisse utiliser certaines salles et qu'il sera alors nécessaire le moment venu d'apporter de nouvelles modifications à la convention d'utilisation.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à prendre part à la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter la délibération présentée.</p>	2020-52
5	<p>Délibération portant approbation de la convention d'occupation précaire d'une partie du domaine de la Frayse (Fargues Saint-Hilaire) accordée à l'UFCV</p>	2020-53

	<p>Le Président invite Bertrand Gautier, Vice-président à présenter le projet de délibération.</p> <p>Bertrand Gautier rappelle que le conseil communautaire a adopté un projet de convention d'occupation précaire d'une partie du domaine de la Frayse l'an passé mais que depuis la direction nationale de l'UFCV a émis le souhait d'apporter des modifications mineures (adresse du siège social, objet de l'utilisation, utilisation par des filiales, durée du préavis)</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à prendre part à la discussion.</p> <p>Kersaudy demande des précisions sur les possibilités de rupture anticipée de la convention. Le Président indique qu'il s'agit du principe même d'une convention d'occupation précaire. Elle peut être résiliée par anticipation à la date anniversaire, dans le respect d'un préavis.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter la délibération présentée.</p>	
6	<p>Délibération portant adhésion à des associations</p> <p>Le Président invite Thierry Genetay, Vice-président à présenter le projet de délibération.</p> <p>Thierry Genetay fait part de l'intérêt pour la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » d'adhérer à compter de 2021 au CAUE, à l'AGCF et à l'Adelfa. Il précise que l'adhésion à l'Adelfa se substituera à celle des communes membres.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à prendre part à la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter la délibération présentée.</p>	2020-54
7	<p>Délibération portant création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités et recrutement de vacataires pour l'année 2021</p> <p>Le Président invite Céline Deligny Estover, Vice-présidente à présenter le projet de délibération.</p> <p>Céline Deligny Estover rappelle l'obligation annuelle d'ouverture de poste pour faire face aux éventuels accroissements temporaire et saisonniers d'activités. Elle indique les postes à créer et précise que les emplois sportifs correspondent aux emplois de CAP33.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à prendre part à la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés</p>	2020-55

	d'adopter la délibération présentée.	
8	<p>Délibération portant approbation de la modification des statuts du Syndicat mixte du Bassin versant du Ruisseau du Guâ</p> <p>Le Président invite Jean-Antoine Biscaichipy, Vice-président du Syndicat à présenter le projet de délibération.</p> <p>Jean-Antoine Biscaichipy indique que la modification de statuts se limite au changement de siège social du syndicat, de la mairie d'Artigues près Bordeaux à la mairie d'Yvrac.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à prendre part à la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter la délibération présentée.</p>	2020-56
9	<p>Délibération portant sur l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)</p> <p>Le Président invite Bertrand Gautier, Vice-président à présenter le projet de délibération.</p> <p>Bertrand Gautier indique que la préfecture à valider la prise de compétence de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » en la matière.</p> <p>Il est possible désormais de confier au SDEEG la réalisation des opérations avec un financement de la Communauté de communes à 60%. Bertrand Gautier précise que 5 bornes (10 000 € / borne) sont envisagées dans un 1^{er} temps. Le SDEEG assure le raccordement et la maintenance. Les communes devront donner une autorisation d'occupation du domaine public.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à prendre part à la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter la délibération présentée.</p>	2020-57
10	<p>Délibération portant Décision Modificative N° 3 au budget principal 2020</p> <p>Le Président invite Christophe Viandon à présenter le projet de délibération.</p>	2020-58

	<p>Christophe Viandon rappelle que le conseil communautaire a récemment validé l'acquisition de jeux pour les crèches et une demande de subvention de 20% auprès de la CAF. La CAF accorde finalement une subvention de 80%. Il est nécessaire de procéder aux ajustements d'écritures à l'opération 104.</p> <p>Christophe Viandon indique également qu'il est nécessaire de faire des ajustements d'écriture à l'opération 105 concernant la réalisation des travaux de mise aux normes du siège.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à prendre part à la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter la délibération présentée.</p>	
11	<p>Délibération portant subvention 2021 au CIAS</p> <p>Ce point est abordé de façon anticipée dans le déroulement de la séance.</p> <p>Le Président invite Marie Jeanne Sokolovitch, Vice-présidente à présenter le projet de délibération.</p> <p>Marie Jeanne Sokolovitch rappelle les missions centrales du CIAS (portage de repas, transport à la demande, aide aux travaux, accès aux droits ...). Elle indique que l'analyse des besoins sociaux se poursuit en 2021.</p> <p>Pour réaliser ces missions, le Conseil communautaire vote une subvention de fonctionnement dont le montant reste identique à celui de 2020, à savoir 180 K€. </p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à prendre part à la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter la délibération présentée.</p>	2020-59
12	<p>Délibération portant tableau n°1 d'affectation provisoire des subventions aux associations pour 2021</p> <p>Le Président invite Nathalie Maviel Faber, Vice-présidente à présenter le projet de délibération.</p> <p>Nathalie Maviel Faber rappelle que le versement des subventions aux associations est mensualisé afin de faciliter leur gestion de trésorerie. Elle indique que dans un premier temps, le montant des mensualités est établi sur la base de 7/12^{ème} de l'année N-1 puis que dans un second temps le montant sera ajusté pour correspondre à la subvention effectivement attribuée.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à prendre part à la discussion.</p>	2020-60

	<p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter la délibération présentée.</p>	
13	<p>Délibération portant tableau d'affectation des participations aux syndicats et des reversements aux communes pour 2021</p> <p>Le Président invite Christophe Viandon à présenter le projet de délibération.</p> <p>Christophe Viandon indique que la participation au SEMOCTOM est mensualisée, que celle au SMER et au PETR fait l'objet d'acompte et que la participation aux autres syndicats est établie en cours d'exercice, généralement au moment du vote du budget supplémentaire.</p> <p>Christophe Viandon précise que les reversements aux communes (attribution de compensation, dotation de solidarité et forfait voirie) sont stables.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à prendre part à la discussion.</p> <p>Hervé Cazenabe souhaite avoir des informations sur le mécanisme de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité.</p> <p>Le Président précise qu'il s'agit de 2 dispositifs établis par la loi. L'attribution de compensation est obligatoire, elle sert à neutraliser les effets du transfert de compétences et de fiscalité. Lors de la création de la Communauté de communes, les communes ont perdu l'impôt économique et ont été allégées du coût des services transférés. Le montant de l'attribution est la différence entre les 2. Ce solde met les compteurs à 0. L'attribution de compensation n'est revue qu'au moment de nouveaux transferts de compétences.</p> <p>A l'inverse, la dotation de solidarité est facultative. Elle permet au conseil communautaire d'affecter aux communes une partie de l'excédent de fonctionnement, autrement affecté à l'investissement.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter la délibération présentée.</p>	2020-61
14	<p>Délibération portant approbation du budget primitif général 2021</p> <p>Le Président présente le projet de budget 2021.</p> <p>Le Président indique que le budget primitif 2021 est voté avant la clôture de l'exercice 2020. Ainsi, en application de l'instruction budgétaire et comptable M14, ce budget primitif prend en compte les dépenses et recettes nouvelles, les opérations d'ordre (amortissements). Les restes à réaliser et l'affectation du résultat seront quant à eux intégrés lors du vote du budget supplémentaire.</p> <p>Le Président souligne que l'exécution du budget 2020 s'est déroulée dans des conditions particulières</p>	2020-62

d'épidémie de COVID-19. Il souligne que les dépenses de fonctionnement déjà fortement cadrées lors du vote du budget précédent ont été exécutées avec une extrême rigueur.

Christian Soubie souligne que le budget 2021 a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies par le Conseil Communautaire et que le projet a été arrêté par le Bureau et reprend les lignes directrices :

- Générer des investissements (programme de voirie communautaire, entretien, rénovation et équipement des bâtiments communautaires, aménagement du parc d'activités, chemins de randonnées, mobilités alternatives, ...)
- Maintien d'un haut niveau de prestations sociales (portage de repas, transport à la demande, soutien à la mission locale, aides aux familles avec les crèches, les centres de loisirs, ...)
- Maintien d'une dotation de solidarité communautaire reversée aux communes d'un montant élevé
- Stabilité fiscale.

Ce budget est élaboré dans un contexte national et local difficile.

Aussi, conformément aux discussions en Bureau et lors du débat d'orientations budgétaires, ce budget a été construit en recherchant en permanence un équilibre entre les réductions ou stabilisation des dépenses et maintien de la qualité des services assurés.

Ce travail permet de maximiser la prévision de virement à la section d'investissement.

Le Président présente les grandes lignes des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre « charge à caractère général » (1 536 K€) est stable par rapport à 2020 et correspond à des crédits devant être reconduits et / ou augmentés (conséquences de la COVID-19) des contrats SSIEG (gestion des centres de loisirs, jeunesse), frelons ... à l'article 611 (> 1 000 K€), les actions culturelles et sportives, les dépenses de fonctionnement de voirie (100 K€), la contribution à des organismes (RGPE, IDDAC, MISSION LOCALE, CLIC,...) et les versements aux communes (96 K€).

Le chapitre des « charges de personnel » (500 K€) est en légère augmentation pour tenir compte des évolutions des charges patronales et salariales, l'éventuel recrutement d'un chargé de mission temporaire et de l'emploi d'agents contractuels pour CAP33 (1 chef de centre et 3 animateurs).

Le chapitre « atténuations de produits » augmente légèrement (2 590 K€). Il correspond à des dépenses obligatoires et facultatives vers les communes et vers l'Etat.

L'attribution de compensation est fixée à 1 330 K€, et la dotation de solidarité à 521 K€.

Le FNGIR quant à lui est de l'ordre de 525 K€ et le fonds national de péréquation intercommunale (FNPIC) est de 213 K€ (en attente du montant définitif).

Le chapitre « autres charges de gestion courante » (3 455 K€) est en hausse. Ce qui permet de prévoir l'augmentation régulière des cotisations aux organisations syndicales. Elle permet également de disposer

d'une réserve pour faire face à d'éventuels besoins des associations. Il est fermement rappelé que la Communauté de communes ne peut pas être tenue tant par les évolutions des conventions collectives que par les engagements que prendraient les associations de façon unilatérale.

La subvention accordée au CIAS est équivalente à 2020 (180 K€) pour permettre la bonne prise en compte des portages de repas, du Transport à la Demande et autres aides.

Il est également prévu l'indemnisation des élus et le versement des charges y afférentes (prévision de 72 K€).

Le chapitre « charges financières » (32 K€) prend en compte les intérêts des emprunts inscrits au budget général ainsi que les ICNE (intérêts courus non échus). Il est en diminution cette année encore, en raison de remboursements d'emprunts arrivés à terme.

Le Président fait un état des recettes prévisionnelles de fonctionnement.

Le produit des impôts et taxes (8 059 K€) devrait être en augmentation en 2021. La notification de CVAE pour 2021 indique une augmentation de +138 K€, tout comme la TASCOM + 118 K€. Reconduction des montants du BP/BS 2020 pour les autres impôts ou légères augmentations +140 K€ en global.

Il est prévu – 15 K€ pour la taxe de séjour (répercussions COVID-19).

Le montant des dotations de l'Etat (< 700 K€) a été reconduit au même niveau que 2020 (en attente des montants définitifs).

La participation de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) au fonctionnement des services Enfance-Jeunesse est évaluée à 300 K€ pour 2021, soit – 100 K€ par rapport à 2020 en raison d'une prévision de régularisation sur un trop versé pour le PAJ en 2018 et 2019.

Christian Soubie souligne que les dépenses et les recettes s'équilibrent parfaitement, en dégagant un autofinancement de 1 296 K€ et qu'après y avoir prélevé les crédits nécessaires au versement de la Dotation de Solidarité, il sera possible d'opérer un versement de 775 K€ de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, bien supérieur aux annuités des emprunts.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses - Chapitres budgétaires		TOTAL BP 2021	
011 - charges à caractère Général	1 536 000,00 €		
012 - charges de personnel et frais assimilés	500 000,00 €		
014 - atténuation de produits	2 590 500,00 €		
65 - autres charges de gestion courante	3 455 800,00 €		
66 - charges financières	32 800,00 €		
67 - charges exceptionnelles	8 000,00 €		
Total Fonctionnement "opérations réelles"	8 123 100,00 €		
022 - dépenses imprévues	250 000,00 €		
023 - virement à la section d'investissement	775 956,00 €		
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	110 000,00 €		
Total Fonctionnement autres opérations	1 135 956,00 €		
Total Fonctionnement Dépenses	9 259 056,00 €		
		Recettes - Chapitres budgétaires	
		TOTAL BP 2021	
		013 - atténuation de charges	6 000,00 €
		70 - produits des services	1 635,00 €
		73 - impôts et taxes	8 059 788,00 €
		74 - dotations subventions et participations	1 191 133,00 €
		75 - autres produits de gestion courante	500,00 €
		Total Fonctionnement Recettes	9 259 056,00 €

Le Président présente les opérations d'investissement.

Pour 2021, l'effort en matière de voirie est maintenu à hauteur de 500 K€ (incluant la maîtrise d'œuvre).

Il est prévu pour l'opération « bâtiments » 500 K€ (Salle de rangement annexe Petit Prince, parking Capucine, reconstruction du CLSH Tresses,...), l'opération « équipement du siège » 40 K€ (travaux sur façade, évolution du site internet, intranet, extranet,...), l'opération « matériels d'équipement » 50 K€ (aménagement mobilier structures, équipement culturel), l'opération « zone d'activités » 110 K€ (sécurisation et aménagement notamment paysager), l'opération « chemins / environnement » 80 K€ (étude et travaux de remise en état. Dépenses entièrement remboursées par le Conseil Départemental), l'opération « Domaine de la Fraysa » 50 K€.

Une nouvelle opération nommée « mobilités actives » (N°108) est créditée de 40 K€ (étude plan vélo ...) et devra probablement faire l'objet de modification lors du budget supplémentaire (revêtement voie cyclable le long de la RD 936 ...)

Un emprunt de 864 K€ a été inscrit en recettes pour équilibrer le budget 2021. Ce montant sera revu lors de la reprise des résultats.

Le Président fait la synthèse des opérations

Opération	Désignation	Dépenses 2021		Recettes 2021	
		BP		BP	
101	Équipement du siège	40 000,00 €		-	€
102	Zones d'activités	110 000,00 €		-	€
103	Bâtiments communaux (crèches, CLSH Tresses)	500 000,00 €		-	€
104	Équipement (mobilier structures, équipement culturel)	50 000,00 €			
105	Voies communales	500 000,00 €		-	€
106	Chemins / Environnement	80 000,00 €		80 000,00 €	
107	Domaine de la Fraysa	50 000,00 €		-	€
108	Mobilités actives	40 000,00 €			
Total des opérations		1 370 000,00 €		80 000,00 €	

Le Président fait la synthèse des investissements hors opérations

Dépenses			Recettes		
		2021			2021
Chapitre / Article	Désignation	BP 2021	Chapitre / Article	Désignation	BP 2021
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		410 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	775 956,00 €
16 / 1641	Emprunts -Remboursement Capital	380 000,00 €	040	Opérations d'ordre	110 000,00 €
168758	Autres groupements THD - GN	30 000,00 €	Chapitre 10 - Dotations, fonds divers...		100 000,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		15 000,00 €	10222	FCTVA	100 000,00 €
041/21318	Opération patrimoniales	10 000,00 €	Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		864 044,00 €
041/21752	Opération patrimoniales	5 000,00 €	1641	Emprunt d'équilibre	864 044,00 €
Chapitre 020 - Dépenses imprévues		110 000,00 €	Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		15 000,00 €
Chapitre 204 - Subvention d'équipement		40 000,00 €	041/2031	Opérations patrimoniales	10 000,00 €
2041581	Bornes électriques avec SDEEG	40 000,00 €	041/2033	Opérations patrimoniales	5 000,00 €
Total hors opérations		575 000,00 €	Total hors opérations		1 865 000,00 €

Le Président fait une synthèse du budget adopté en fonctionnement par chapitre s'équilibrant à **9 259 056 €** avec un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de **775 956 €**. Il précise que les recettes et les dépenses d'investissement qui s'équilibrent à **1 945 000 €** ventilées en opérations et en hors opérations.

Le Président précise que les recettes d'amortissement (chapitre 040) sont de **110 000 €**, les recettes hors opérations (FCTVA compte 1022) sont de **100 000 €**, les recettes et dépenses pour avances versées (chapitre 041) sont de **15 000 €** et l'emprunt d'équilibre (compte 1641) est de **864 044 €**

Le Président propose d'adopter le budget primitif 2021 du budget général qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **11 204 056 €**.

Le Président invite les conseillers communautaires à prendre part à la discussion.

Isabelle Passicos souhaite savoir la thématique sur laquelle un chargé de mission serait susceptible d'être recruté. Le Président indique que le Bureau envisage de faire éventuellement intervenir une personne qualifiée pour faciliter la mise en route de la démarche de mutualisation. Il rappelle que sur le précédent mandat, il n'avait pas été possible de faire prospérer le schéma de mutualisation.

Florence Allais souhaite connaître le contenu de l'opération « domaine de la Frayse ». Bertrand Gautier lui indique que les crédits ouverts permettront de faire face à des besoins d'études, de géomètres et de tout petits travaux ...

Axelle Balguerrie souhaite connaître l'état d'avancement des travaux du CLSH de la Séguinie. Le Président lui indique qu'une étude par un programmiste va être lancée.

	Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention Natalie Roca) d'adopter la délibération présentée.	
15	Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2020 Le Président invite les conseillers communautaires à faire état de leurs remarques sur le projet de procès-verbal transmis avec la convocation. En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention Frank Monteil).	2020-63
16	Relevé des décisions du Président d'octobre à décembre 2020 Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil. Le Conseil en prend acte.	2020-64

Le Président des dates prévisionnelles de réunion du conseil communautaire : les mercredis 31 mars, 30 juin, 17 novembre et 15 décembre à 19h. d'autres réunions pourront avoir lieu si besoin.

La séance est levée à 22h

Bordereau de signature

Délibération portant approbation du procès-verbal de la
séance du 16 décembre 2020



Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS	02/04/2021	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS</i> <i>Coteaux Bordelais</i>	02/04/2021	
Christian Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	02/04/2021	  Certificat au nom de CHRISTIAN SOUBIE (COMMUNE DE TRESSES), émis par CertEurope eID User, valide du 25 avr. 2018 à 11:06 au 25 avr. 2021 à 11:06.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président